

ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. UNE FEMME RISQUE LA TORTURE EN CAS D'EXTRADITION

Tatiana Paraskevitch est détenue en République tchèque et pourrait être extradée sous peu vers l'Ukraine ou la Russie, auquel cas elle sera probablement transférée vers le Kazakhstan, où elle risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi qu'un procès inique en raison de son lien avec Moukhtar Abliazov, figure de l'opposition kazakhe.

Tatiana Paraskevitch, qui possède la double nationalité kazakhe et russe, a demandé asile en République tchèque. Interpol ayant lancé un mandat d'arrêt à son encontre, cette femme âgée de 49 ans souffrant d'une maladie cardiaque a été interpellée en mai 2012 à Karlovy Vary, en République tchèque, où elle cherchait à obtenir des soins médicaux. En juin 2012, les autorités ukrainiennes ont réclamé son extradition, affirmant qu'elle était coupable de crimes financiers. La Russie a fait la même demande. Le tribunal régional de Pilsen s'est prononcé contre l'extradition de cette femme vers l'Ukraine à deux reprises, en octobre 2012 et en janvier 2013. Néanmoins, en février dernier, la Cour suprême de Prague a décidé de l'autoriser et un appel déposé par la suite devant la Cour constitutionnelle a été rejeté en mai. En avril, Tatiana Paraskevitch a déposé une demande d'asile, à laquelle elle attend toujours une réponse. En vertu du droit tchèque, une extradition ne peut avoir lieu tant qu'une décision concernant une telle requête n'est pas rendue. Tatiana Paraskevitch est détenue à Pilsen depuis plus de 18 mois.

Les demandes d'extradition la concernant sont clairement dues aux liens que cette femme entretient avec Moukhtar Abliazov, figure de l'opposition kazakhe, qui a fui le Kazakhstan en 2009 et a été reconnu comme réfugié au Royaume-Uni en 2011. Il est actuellement incarcéré en France où il attend une décision au sujet de son éventuelle extradition vers l'Ukraine ou la Russie. Tatiana Paraskevitch est une ancienne responsable d'un groupe d'investissement, accusée par les procureurs ukrainiens et russes d'avoir commis des crimes financiers avec la complicité de Moukhtar Abliazov, ancien président du Conseil exécutif de la banque kazakh BTA.

Au regard du droit international, la République tchèque a l'obligation absolue de ne pas renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait fortement d'être persécutée ou victime d'autres graves violations des droits humains ; cela comprend également le renvoi d'une personne vers des pays qui risqueraient de la transférer vers un autre pays où elle pourrait subir ces mêmes atteintes. Les autorités tchèques doivent par conséquent s'abstenir d'extrader Tatiana Paraskevitch vers l'Ukraine ou la Russie, car elles manqueraient ainsi à leurs obligations internationales en matière de droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en tchèque, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les obligations internationales de la République tchèque en matière de droits humains, ce qui implique de ne pas renvoyer Tatiana Paraskevitch vers l'Ukraine ou la Russie, où elle risquerait d'être transférée vers le Kazakhstan et de subir de graves atteintes à ses droits ;
- appelez-les à ne pas accepter les assurances diplomatiques de l'Ukraine, de la Russie ou de tout autre pays connu pour pratiquer des actes de torture et d'autres mauvais traitements, car elles sont foncièrement sujettes à caution et ne constituent aucune garantie réelle contre de telles atteintes aux droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2013 À :

Ministre de l'Intérieur

Martin Pecina, MBA

Ministry of Interior, Nad Štolou 3

170 34 Prague 7, République tchèque

Fax : + 420 974 833 500

Courriel : protokolk@mvcr.cz

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice

Marie Benešová

Ministry of Justice

Vyšehradská 16

128 10 Prague 2, République tchèque

Fax : + 420 224 921 657

Courriel : sm@msp.justice.cz

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Madame la Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la République tchèque dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. UNE FEMME RISQUE LA TORTURE EN CAS D'EXTRADITION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Plusieurs poursuites pénales ont été engagées à l'encontre de militants politiques et de la société civile kazakhs en raison de leurs opinions dissidentes et de leurs liens avec Moukhtar Abliazov. Ces affaires ont été entachées par des violations du principe d'équité des procès et il est communément admis que les décisions finales ayant abouti à la déclaration de culpabilité des personnes concernées ont été influencées par des considérations politiques. Le 31 mai 2013, l'épouse et la fille de Moukhtar Abliazov ont été expulsées illégalement d'Italie et transférées de force vers le Kazakhstan, ce qui bafoue la législation italienne et le droit international.

La torture et autres mauvais traitements sont des méthodes d'interrogatoire courantes au Kazakhstan. En outre, elles servent souvent à discipliner les prisonniers déclarés coupables. Pour en savoir plus, consultez le dernier rapport en date d'Amnesty International *Old habits: The routine use of torture and other ill-treatment in Kazakhstan*,

<http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR57/001/2013/en>. Dans son rapport *Return to torture: Extradition, forcible returns and removals to Central Asia* (<http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR57/001/2013/en>), l'organisation met en évidence le risque de torture et autres mauvais traitements auquel sont confrontées certaines catégories de personnes à leur retour au Kazakhstan, notamment les dissidents politiques et ceux qui ont des liens avec eux.

Nom : Tatiana Paraskevitch

Femme

AU 259/13, EUR 71/008/2013, 21 octobre 2013

AMNESTY
INTERNATIONAL

